

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 639 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 639

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 mai 1946

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1946

Date du numéro
31 mai 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu Fordonance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er—Sont promulgués à la cote 1 française des Somalis et dépendances : -le décret déterminant à titre exceptionnel dans les territoires du ministère de la France d'outre-mer autres que les Antilles, la Réunion et la Guyane les conditions de résidence exigées pour l'inscription sur les listes électorales et fixant une procédure spéciale d'inscription de certaines catégories d'électeurs; -le décret n°16 823 du 26 avril 1946 portant convocation de» collèges électoraux dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer en vue de procéder aux élections générales. Art. 2. —Le présent arrêté qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Côte française des Somalis.

J. CHALVET.